

RÉSOLUTION PORTANT SUR LE POINT 2 POUR AVIS DE LA F3SCT DU 26 SEPTEMBRE 2024 : ETUDE D'IMPACT PROJET AID'OCC

Les représentants CGT - FA - SUD - UNSA en F3SCT prennent acte de l'effort de prise en compte des préconisations de l'expertise et de l'association des utilisateurs plus en amont sur ce projet.

LES CONSTATS DE LA F3SCT, en lien avec la résolution du 1er février 2024 :

L'absence d'association des Assistants De Prévention et de la F3SCT tout au long de la conduite de projet et notamment dans la rédaction du cahier des charges, l'étude d'impact, l'évaluation des risques, ... et la fin des étapes en F3SCT alors que l'ensemble des impacts n'ont pas été étudiés et présentés.

Demandes de la F3SCT concernant les conditions de travail des agent.es

- Une étape complémentaire de présentation en F3SCT avec un focus sur les impacts organisationnels et/ou humains tenant compte de toutes les directions concernées, et notamment le service gestion des correspondances dont le métier va fortement évoluer vers la relation usager
- Une analyse plus poussée en termes de RPS en lien avec les risques d'exposition à la colère de certains usagers ou bénéficiaires face aux difficultés liées à la dématérialisation des aides, mais aussi aux difficultés de paiement rencontrées par la collectivité, et qui seront visibles voire traçables via les logiciels mis en place. Cela concerne aussi les agents d'accueil et les MDR
- Une présentation plus lisible et complète des évolutions de missions des fiches emplois que ce qui est indiqué sans légende page 80 et suivantes, et le nombre de personnels impactés soit par une suppression d'une partie de leurs missions, soit par l'évolution en termes de responsabilité de leurs missions, et la traduction statutaire de ces modifications.
- Une clarification des missions des différentes catégories A B et C dans la chaîne de traitement des dossiers sur et hors logiciel, avec une clarification des périmètres d'utilisation de l'outil par fonction (chargés de mission, instructeurs, gestionnaires, secrétaires, directeurs) et par direction, ainsi qu'une étude sur les conséquences d'une plus grande polyvalence face aux risques d'intensification du travail et de perte de sens
- Une étude plus précise de la charge de travail des instructeurs techniques (instructeurs et/ou cadres) si cet outil entraîne une accélération de l'instruction administrative en amont, le tout dans un contexte budgétaire contraint qui exige souvent de faire et défaire lors des passages au vote

D'un commun accord, les membres demandent :

- **Que la F3SCT soit associée tout du long du déploiement de l'outil**
- **Qu'une évaluation plus approfondie des modifications des fiches emplois et l'organisation des services, avec mise à jour des DUER en associant les ADP et la F3SCT, afin que cette démarche ne repose pas uniquement sur les ambassadeurs (Comme inscrit p. 8/66 « *Respecter le cadre réglementaire en permettant une intégration au DUERP* »)**
- **Que les demandes ci-dessus de la F3SCT soient prises en compte par la collectivité**
- **Que la présente résolution soit annexée au procès-verbal de la F3SCT du 26 septembre 2024 et publiée sur l'Intranet**
- **Qu'une réponse écrite de la collectivité à cette résolution soit également annexée au procès-verbal**